

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1019

15 mai 2009

SOMMAIRE

A&A Inform S.à r.l.	48867	Industriebau Bohlen G.m.b.H.	48897
A.I.R. et C.	48908	Ipsen Ré	48870
A.J.T. S.à.r.l.	48912	Jean Gilson & Associés S.A.	48874
Art Properties DIF S.A.	48873	Klac Bijoux S.à.r.l.	48887
B & B Stahl- und Aufzugbau S.à r.l.	48897	Klaveness Re S.A.	48866
BelGerAs	48906	Lares S. à r. l.	48896
Brookfield Aylesbury S.à r.l.	48890	Life One	48885
Capilex s.à r.l.	48895	L. J. Immobilière s.à r.l.	48885
C. Jans Energies S.A.	48888	LuxCo 95 S.à r.l.	48874
Clearstream International	48907	m.e.g.a. performance s.à.r.l.	48898
Clearstream Services	48887	m.e.g.a. performance s.à.r.l.	48898
C. Phillipps S.à r.l.	48897	m.e.g.a. performance s.à.r.l.	48899
Credit Suisse Calmar Investments (Luxembourg) S.à r.l.	48874	MSJCG Participations SA	48885
Crescent Euro Self Storage Investments II S.à r.l.	48896	MTI-LUX S.A.	48896
de Fleurs en Fleurs S. à r.l.	48898	Parc Breidfeld sàrl	48886
De Novo Capital S.à r.l.	48907	Poland Residential (Lux) Holding Company S.à r.l.	48887
Ergovil S.à r.l.	48907	Project Del Holding S.à r.l.	48899
Gamle Ege Holding S.A.	48906	Rowlands International S.A.	48873
Garo Immobilière s.à r.l.	48895	Rowlands Temporaire-RTT Lux S.A.	48869
Geprolux S.A.	48886	Södra Reinsurance S.A.	48872
GIP Invest S.A.	48906	Steinmetz Diamond Group (Luxembourg) S.à r.l.	48897
Guixol s.à r.l.	48896	Stidia S.A.	48895
I.E. Lux Berlin n° 1 S. à r.l.	48870	Stuppy CSA S.à r.l.	48898
I.E. Lux Berlin n° 2 S. à r.l.	48866	Svenska Re	48873
I.E. LuxSubCo French N° 2 S.à r.l.	48869	Telcom GIE	48888
I.E. LuxSubCo French No.1 S.à r.l.	48867	Telcom GIE	48890
I.E. LuxTopCo French No 1 S.à r.l.	48872	Todohar S.à r.l.	48871
Immobilière Rannerwé S.à r.l.	48886	TS Nautilus (Hahnstrasse) S.à.r.l.	48889

I.E. Lux Berlin n° 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 450.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 106.749.

Extrait des décisions de l'assemblée générale annuelle des associés en date du 31 mars 2009

Renouvellement du mandat de gérant de Monsieur Brian McMahon, né le 4 novembre 1968 à Dublin (Irlande), avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

Renouvellement du mandat de gérant de Monsieur Andréas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich (Allemagne), avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

Renouvellement du mandat de gérant de Monsieur Massimiliano Maffioli, né le 1^{er} mars 1973 à Varese (Italie), avec adresse professionnelle au Piazza Missori 2, Milan, I-20122 Italie, pour une durée indéterminée.

Renouvellement du mandat de la société Ernst & Young S.A, siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, RCS Luxembourg B 47771, en qualité de Commissaire aux comptes, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2010.

Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

- Massimiliano Maffioli (Gérant)
- Brian McMahon (Gérant)
- Andreas Demmel (Gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009055628/1649/28.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08931. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Klaveness Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 35.154.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 23 avril 2009

L'Assemblée Générale nomme au poste d'Administrateur:

- Monsieur Oyvind MUNKEBY,
- Mademoiselle Clare HARGREAVES
- Monsieur Baard HAUGEN.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée nomme également ERNST & YOUNG Luxembourg, comme Réviseur Indépendant. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2009.

Pour la société KLAVENESS RE S.A.

SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2009055637/682/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08429. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

I.E. LuxSubCo French No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.278.375,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 89.608.

Extrait des décisions de l'assemblée générale annuelle des associés en date du 31 mars 2009

Renouvellement du mandat de gérant de Monsieur Brian McMahon, né le 4 novembre 1968 à Dublin (Irlande), avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2010.

Renouvellement du mandat de gérant de Monsieur Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich (Allemagne), avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2010.

Renouvellement du mandat de gérant de Monsieur Massimiliano Maffioli, né le 1^{er} mars 1973 à Varese (Italie), avec adresse professionnelle au Piazza Missori 2, Milan, I-20122 Italie, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2010.

Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

- Massimiliano Maffioli (Gérant)
- Brian McMahon (Gérant)
- Andreas Demmel (Gérant).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009055629/1649/28.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08926. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

A&A Inform S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 93.515.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the fourth day of May.

Before the undersigned, Maître Marc Lecuit, residing in Mersch.

There appeared:

"FOXY'S LIMITED", a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, with registered address at Marcy Building, Purcell Estate, P.O. Box 2416, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola under the number 321225;

here represented by Mister Giovanni LA FORGIA, employee VISTRA s.à.r.l., professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 15th, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the company "A&A INFORM, S.à r.l." (hereafter the Company), having its principal office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 93.515, has been incorporated under the name of "CANDELAS INVESTMENTS, S.à r.l." pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on April 24th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 604 of June 3rd, 2003:

- that the share capital of the Company is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by ONE HUNDRED TWENTY-FIVE (125) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each, fully paid;

- that the appearing party, "FOXY'S LIMITED", has become the sole owner of the shares and has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the company has ceased;

- that "FOXY'S LIMITED" being the sole owner of the shares and liquidator of the Company declares:
 - * that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
 - * regarding eventual liabilities (including but not limited to any tax liabilities) presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
 - * that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;
- that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates;
- that the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatre mai.

Par devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

"FOXY'S LIMITED", une société constituée selon les lois des Iles Vierges britanniques dont le siège est établi à Marcy Building, Purcell Estate, P.O. Box 2416, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée au Registre de Société de Tortola sous le numéro 321225,

ici représentée par Monsieur Giovanni LA FORGIA, employé VISTRA s.à.r.l., demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 avril 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "A&A INFORM, S.à r.l.", (ci-après "la Société") ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 93.515, a été constituée sous la dénomination de "CANDELAS INVESTMENTS, S.à r.l." suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 604 du 3 juin 2003;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que "FOXY'S LIMITED", étant devenue seule propriétaire des parts sociales de la Société dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité;

- que "FOXY'S LIMITED", agissant tant en qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associée unique déclare:

- * que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- * par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

- * que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associée unique;

de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants, pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. LA FORGIA, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 4 mai 2009. MER/2009/814. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 mai 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009056494/243/86.

(090066322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

I.E. LuxSubCo French N° 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 66.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 132.071.

—
Extrait des décisions de l'assemblée générale annuelle des associés en date du 31 mars 2009

Renouvellement du mandat de gérant de Monsieur Brian McMahon, né le 4 novembre 1968 à Dublin (Irlande), avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2010.

Renouvellement du mandat de gérant de Monsieur Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich (Allemagne), avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2010.

Renouvellement du mandat de gérant de Monsieur Massimiliano Maffioli, né le 1^{er} mars 1973 à Varese (Italie), avec adresse professionnelle au Piazza Missori 2, Milan, I-20122 Italie, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2010.

Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

- Massimiliano Maffioli (Gérant)
- Brian McMahon (Gérant)
- Andreas Demmel (Gérant).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009055630/1649/28.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08928. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Rowlands Temporaire-RTT Lux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.989,69.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 51.158.

—
Ernst & Young Luxembourg S.A., avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, parc Syrdall a été nommé réviseur d'entreprises de la Société pour les exercices sociaux se terminant au 31 décembre 2006 et 2007, en vertu des articles 69 1. a), 35 et 36 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et comptes annuels.

Ernst & Young a été nommé en date du 26 mars 2009 en vertu de l'assemblée générale de la société TEMPO-TEAM Luxembourg S.A. du fait de la fusion absorption devenue effective en date du 20 décembre 2008 entre TEMPO-TEAM LUXEMBOURG S.A., en tant que société absorbante et la Société en tant que société absorbée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Daniel Boone

Mandataire

Référence de publication: 2009055638/280/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04642. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

I.E. Lux Berlin n° 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.500.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 106.754.

—
Extrait des décisions de l'assemblée générale annuelle des associés en date du 31 mars 2009

Renouvellement du mandat de gérant de Monsieur Brian McMahon, né le 4 novembre 1968 à Dublin (Irlande), avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

Renouvellement du mandat de gérant de Monsieur Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich (Allemagne), avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

Renouvellement du mandat de gérant de Monsieur Massimiliano Maffioli, né le 1^{er} mars 1973 à Varese (Italie), avec adresse professionnelle au Piazza Missori 2, Milan, I-20122 Italie, pour une durée indéterminée.

Renouvellement du mandat de la société Ernst & Young S.A, siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, RCS Luxembourg B 47771, en qualité de Commissaire aux comptes, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2010.

Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

- Massimiliano Mattioli (Gérant)
- Brian McMahon (Gérant)
- Andreas Demmel (Gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009055631/1649/28.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08930. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Ipsen Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 113.939.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 17 avril 2009

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Monsieur Olivier JOCHEM, Madame Céline LE BARS et Monsieur Lambert SCHROEDER.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

KPMG Audit

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2009.

Pour la société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009055635/682/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08422. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Todohar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 120.233.

Im Jahre zwei tausend neun.

Den dreissigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft TODOHAR 90 S.à r.l., mit Sitz in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 143721,

hier vertreten durch Herrn Nils BERGEN, maître en droit, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aufgrund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Diese Vollmacht bleibt nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Bevollmächtigter, handelnd wie hiavor erwähnt, ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "TODOHAR S.à r.l.", mit Sitz in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 120233, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Gerard LECUIT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg) am 4. Oktober 2006, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2209 vom 25. November 2006,

- Dass die Komparentin die alleinige Gesellschafterin der vorgenannten Gesellschaft "TODOHAR S.à r.l." ist.

- Dass die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Die Komparentin beschliesst Artikel 12, Absatz 1 und 6, der Satzung dementsprechend abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 12. (Absatz 1).** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, verwaltet. Werden mehrere Geschäftsführer ernannt, bilden sie einen Verwaltungsrat aus Mitgliedern der Kategorien A und B."

" **Art. 12. (Absatz 6).** Die Gesellschaft wird rechtlich verpflichtet durch die Einzelunterschrift des Geschäftsführers oder im Falle mehrerer Geschäftsführer durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B."

Zweiter Beschluss

Die Komparentin beschließt, das Mandat des Herrn Jürg GRETER als Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu bestätigen und ihn künftig als Geschäftsführer A zu kategorisieren.

Dritter Beschluss

Die Komparentin beschließt, die Zahl der Geschäftsführer von 1 (ein) auf 4 (vier) zu erhöhen.

Vierter Beschluss

Die Komparentin beschließt, Herrn Hugo FROMENT, Geschäftsführer, geboren am 22. Februar 1974 in Laxou (Frankreich), beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, als Geschäftsführer der Kategorie B auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Fünfter Beschluss

Die Komparentin beschließt, Herr Michel JENTGES, Geschäftsführer, geboren am 29. Januar 1971 in Saint-Mard (Belgien), beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, als Geschäftsführer der Kategorie B auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Sechster Beschluss

Die Komparentin beschließt, Frau Virginie DOHOGNE, Geschäftsführer, geboren am 14. Juni 1974 in Verviers (Belgien), beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, als Geschäftsführerin der Kategorie B auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt neunhundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt,

hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: BERGEN; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 7 avril 2009. Relation GRE/2009/1372. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial;

Junglinster, den 23. April 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009056235/231/62.

(090064770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

I.E. LuxTopCo French No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.448.375,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 90.394.

Extrait des décisions de l'assemblée générale annuelle des associés en date du 31 mars 2009

Renouvellement du mandat de gérant de Monsieur Brian McMahon, né le 4 novembre 1968 à Dublin (Irlande), avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2010.

Renouvellement du mandat de gérant de Monsieur Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich (Allemagne), avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2010.

Renouvellement du mandat de gérant de Monsieur Massimiliano Maffioli, né le 1^{er} mars 1973 à Varese (Italie), avec adresse professionnelle au Piazza Missori 2, Milan, I-20122 Italie, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2010.

Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

- Massimiliano Maffioli (Gérant)
- Brian McMahon (Gérant)
- Andreas Demmel (Gérant).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009055632/1649/28.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08934. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Södra Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 23.736.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 14 avril 2009

L'Assemblée Générale du 14 avril 2009 reconduit au poste d'Administrateur:

- M. Lars BECHER
- M. Mikael STAFFAS
- M. Clare HARGREAVES
- M. Mattias JOHANSSON.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée nomme également KPMG AUDIT Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprise Indépendant. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2009.

Pour la société SÖDRA REINSURANCE S.A.

SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2009055640/682/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD08144. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Rowlands International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.006,00.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.168.

Ernst & Young Luxembourg S.A., avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, parc Syrdall a été nommé réviseur d'entreprises de la Société à compter de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2004 jusqu'à l'exercice social se terminant au 31 décembre 2010 en vertu des articles 69 1. a), 35 et 36 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et comptes annuels et ce en vertu de l'Assemblée Générale de la Société tenue en date du 26 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Daniel Boone

Mandataire

Référence de publication: 2009055641/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04641. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Svenska Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 32.053.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 22 avril 2009

L'Assemblée nomme Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2009:

- Monsieur Nicklas GRIP,
- Monsieur Jean-Luc DEBRY,
- Madame Agneta BERNHARDSSON,
- Monsieur Ulf RIESE.

L'Assemblée nomme KPMG Audit, Luxembourg, comme Réviseur Indépendant jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2009.

Pour la société SVENSKA RE

SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2009055644/682/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD08150. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Art Properties DIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 83.540.

Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 9 avril 2009

L'assemblée générale renouvelle les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes de:

- Monsieur Stéphane Liégeois, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Madame Silvia Cardoso, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

- La société MAZARS, commissaire aux comptes, avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L2530 Luxembourg. L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur, Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en lieu et place de Monsieur Maurice HOUSSA.

Les mandats d'administrateurs et de commissaires aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2009055915/636/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04496. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Jean Gilson & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9167 Mertzig, 23, Wechen.

R.C.S. Luxembourg B 144.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009055759/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 6 avril 2009, réf. DSO-DD00073. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090064075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

**Credit Suisse Calmar Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LuxCo 95 S.à r.l.).**

Capital social: GBP 1.170.400,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 143.900.

In the year two thousand and nine on the twenty third day of March.

Before Us, Maître Camille Mines, notary residing in L-8331 Capellen, 3, rue d'Olm, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Credit Suisse Calmar Investments (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B.143.900 (the Company). The Company was incorporated on 24 December 2008 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N°210 of 30 January 2009. The articles of association of the Company have been amended by two deeds of Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg dated 17 March 2009, not yet published.

THERE APPEARED:

(1) Credit Suisse Alzette Holdings (Luxembourg) S.à r.l., previously called LuxCo 93 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.143.709 and whose registered office is at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg (CS Alzette),

here represented by Luc SALES, lawyer, having his professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg on 23 March 2009,

(2) Credit Suisse Bellain Finance (Luxembourg) S.à r.l.,

previously called LuxCo 94 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 143.901 and whose registered office is at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg (CS Bellain),

here represented by Luc SALES, lawyer, having his professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg on 23 March 2009,

The appearing parties referred to under item (1) and (2) above are the current shareholders of the Company and are hereinafter referred to as the Shareholders.

The proxies from the appearing parties, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties as well as by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

CS Bellain holds all the 12,604 (twelve thousand six hundred and four) ordinary shares of class A with a nominal value of GBP100 (one hundred Pounds Sterling) each and carrying each a share premium of GBP10 (ten Pounds Sterling) (the Class A Shares) and all the 10 (ten) redeemable ordinary shares of class C having a nominal value of GBP100 (one hundred Pounds Sterling) each and carrying each a share premium of GBP249,999,900 (two hundred forty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred Pounds Sterling) (the Class C Shares), and CS Alzette holds the 1 (one) redeemable preference share of class D with a nominal value of GBP100 (one hundred Pounds Sterling) and carrying a share premium of GBP10 (ten Pounds Sterling) (the Class D Share), so that the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.
2. Decision to cancel the possibility for the Company to issue up to 10 (ten) preference class B shares with a nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP100) each (the Class B Shares).
3. Decision to delete any reference to the Class B Shares in the articles of association of the Company (the Articles) and to make all subsequent changes following from the deletion of references to the Class B Shares.
4. Decision to delete in the Articles any restriction to the possibility to distribute any dividends (including interim dividends) to the holders of Class A Shares, Class C Shares and the Class D Share.
5. Decision to delete in the Articles any restriction to the possibility to redeem the Class C Shares and/or the Class D Share.
6. Decision to repay (i) the share premium of GBP2,499,999,000 (two billion four hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand Pounds Sterling) paid in connection with the subscription to the Class C Shares to the current holders of the Class C Shares and (ii) the share premium of GBP10 (ten Pounds Sterling) paid in connection with the subscription to the Class D Share to the current holder of the Class D Share.
7. Decision to reduce (i) the share capital of the Company by an amount of GBP1.100 (one thousand one hundred Pounds Sterling) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of GBP1,261,500 (one million two hundred sixty one thousand five hundred Pounds Sterling) to GBP1,260,400 (one million two hundred sixty thousand four hundred Pounds Sterling) by way of the redemption of (y) all 10 (ten) Class C Shares and (z) the Class D Share, each having a nominal amount of GBP100 (one hundred Pounds Sterling) and (ii) the legal reserve by GBP110 (one hundred and ten Pounds Sterling) and pay GBP100 (one hundred Pounds Sterling) to the holders of the redeemed Class C Shares and GBP10 (ten Pounds Sterling) to the holders of the redeemed Class D Share.
8. Decision to reduce (i) the share capital of the Company by an amount of GBP90,000 (ninety thousand Pounds Sterling) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of 1,260,400 (one million two hundred sixty thousand four hundred Pounds Sterling) to GBP1,170,400 (one million one hundred seventy thousand four hundred Pounds Sterling) by way of the redemption of 900 (nine hundred) Class A Shares, each having a nominal amount of GBP100 (one hundred Pounds Sterling) and (ii) the legal reserve by GBP9,000 (nine thousand Pounds Sterling) and pay the GBP9,000 (nine thousand Pounds Sterling) to the holders of the redeemed Class A shares.
9. Decision to amend and restate the Articles.
10. Grant of power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to amend the share register of the Company to reflect the share capital reductions and to make all relevant filings and to take all other steps necessary or useful to give effect to the above resolutions.
11. Miscellaneous.

II. that the Meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to cancel the possibility for the Company to issue the Class B Shares.

Third resolution

The Meeting resolves to delete any reference to the Class B Shares in the Articles and to make all subsequent changes following from the deletion of references to the Class B Shares.

Fourth resolution

The Meeting resolves to delete in the Articles any restriction of the possibility to distribute any dividends to the holders of Class A Shares, Class C Shares and the Class D Share.

III. that the Meeting is suspended for ten minutes in order to allow the managers of the Company to resolve upon the distribution of interim dividends to the holders of Class C Shares.

IV. that the Meeting is resumed after ten minutes and, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

Fifth resolution

The Meeting resolves to delete in the Articles any restriction of the possibility to redeem the Class C Shares and/or the Class D Share.

Sixth resolution

The Meeting resolves to repay (i) the share premium of GBP2,499,999,000 (two billion four hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand Pounds Sterling) paid in connection with the subscription to the Class C Shares to the current holders of the Class C Shares and (ii) the share premium of GBP10 (ten Pounds Sterling) paid in connection with the subscription to the Class D Share to the current holder of the Class D Share.

Seventh resolution

The Meeting resolves to reduce (i) the share capital of the Company by an amount of GBP1,100 (one thousand one hundred Pounds Sterling) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of GBP1,261,500 (one million two hundred sixty one thousand five hundred Pounds Sterling) to GBP1,260,400 (one million two hundred sixty thousand four hundred Pounds Sterling) by way of the redemption of (y) all 10 (ten) Class C Shares and (z) the Class D Share, each having a nominal amount of GBP100 (one hundred Pounds Sterling) and (ii) the legal reserve by GBP110 (one hundred and ten Pounds Sterling) and pay GBP100 (one hundred Pounds Sterling) to the holders of the redeemed Class C Shares and GBP10 (ten Pounds Sterling) to the holders of the redeemed Class D Share.

Eighth resolution

The Meeting resolves to reduce (i) the share capital of the Company by an amount of GBP90,000 (ninety thousand Pounds Sterling) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of GBP1,260,400 (one million two hundred sixty thousand four hundred Pounds Sterling) to GBP1,170,400 (one million one hundred seventy thousand four hundred Pounds Sterling) by way of the redemption of 900 (nine hundred) Class A Shares, each having a nominal amount of GBP100 (one hundred Pounds Sterling) and (ii) the legal reserve by GBP9,000 (nine thousand Pounds Sterling) and pay the GBP9,000 (nine thousand Pounds Sterling) to the holders of the redeemed Class A shares.

Ninth resolution

The Meeting resolves to amend and restate the Company's articles of association as follows:

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Credit Suisse Calmar Investments (Luxembourg) S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at GBP1,170,400 (one million one hundred seventy thousand four hundred Pounds Sterling), represented by 11,704 (eleven thousand seven hundred four) ordinary shares of class A with a nominal value of GBP100 (one hundred Pounds Sterling).

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is administered by a board of managers composed of four (4) managers, with all managers professionally resident in Luxembourg, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office.

The managers' powers and their remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The managers will elect amongst themselves a manager who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, the board of managers will appoint a chairman pro tempore another manager who presides over the meeting. The chairman's duties consist of supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this Art. 12 and in chairing meetings of the board of managers. The chairman and the chairman pro tempore, if applicable, will be appointed by vote of the majority of managers present or represented at the relevant board meeting. The chairman and the chairman pro tempore, if applicable, shall have a casting vote.

In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Unless stated otherwise in the Articles, the managers may regulate their proceedings as they think fit.

No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the Company so requires with a notice of at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The

notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting.

Meetings of the board of managers are quorate, if (i) a majority of the board members are present or represented including (ii) at least two (2) members (amongst them the chairman or the chairman pro tempore, as the case may be) being physically present at the meeting of the board of managers in Luxembourg.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, provided that such manager dials or connects into the meeting by conference-call, video-conference or by other similar means of communication while being physically present in Luxembourg during the entire meeting. A manager participating in a meeting of the board of managers in such circumstances shall be counted to the quorum as a participating member physically present in Luxembourg.

If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting. A manager may not carry more than one (1) proxy of another member of the board of managers for a given board meeting.

Resolutions of the board of managers are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one (1) vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one (1) additional vote per proxy.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary, and held at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing, in which case it shall consist of one (1) or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager of the Company in office, provided that a majority of the signatures of the board members shall be affixed on these resolutions in Luxembourg. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature and such circular resolution shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

The board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the Articles to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

The board of managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management ('gestion journalière') of the Company to one (1) or more managers who will be called "Director(s)". No business shall be transacted by the Director(s) or managers outside the Grand-Duchy of Luxembourg.

In case of a plurality of Directors, no meetings of the Directors shall take place in the UK.

The board of managers may also appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this Article 12 (in particular, for all matters of daily management for which the Company is committed by the joint signature of any two (2) Directors in case there is a plurality of Directors, and, in case there is only one Director, by the sole signature of the Director), the Company is bound by the joint signature of any two managers.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Insofar as the law allows, every present or former manager of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager and as such acting reasonably.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholders) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such time as may be specified in the respective notices of meeting but must always take place in the municipality of Luxembourg-City.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be

sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Tenth resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to amend the share register of the Company to reflect the share capital reduction and to make all relevant filings and to take all other steps necessary or useful to give effect to the above resolutions.

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 4,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Capellen, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-troisième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à L-8331 Capellen, 3, rue d'Olm, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Credit Suisse Calmar Investments (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 143.900 (la Société). La Société a été constituée 24 décembre 2008 en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg (au Grand Duché de Luxembourg) publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 210 du 30 janvier 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés par deux actes de Maître Paul Frieders, notaire résidant à Luxembourg, datés du 17 mars 2009, non encore publiés.

ONT COMPARU:

(3) Credit Suisse Alzette Holdings (Luxembourg) S.à r.l., anc. LuxCo 93 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 143.709 et ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg (CS Alzette),

ici représentée par Luc SALES, avocat, ayant son adresse professionnelle sis 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le [20] mars 2009,

(4) Credit Suisse Bellain Finance (Luxembourg) S.à r.l., anc. LuxCo 94 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 143.901 et ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg (CS Bellain),

ici représentée par Luc SALES, avocat, ayant son adresse professionnelle sis 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le [20] mars 2009,

Les parties comparantes mentionnées aux points (1) et (2) ci-dessus sont les associés actuels de la Société et sont désormais désignés comme les Associés.

Les procurations des parties comparantes, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

CS Bellain détient toutes les 12.604 (douze mille six cent quatre) parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale de GBP100 (cent Livres Sterling) chacune et dont il est attaché pour chacune d'entre elles une prime d'émission de GBP10 (dix Livres Sterling) (les Parts A) et toutes les 10 (dix) parts sociales ordinaires rachetables de classe C ayant une valeur nominale de GBP100 (cent Livres Sterling) chacune et dont il est attaché pour chacune d'entre elles une prime d'émission de GBP249.999.900 (deux cent quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Livres Sterling) (les Parts C), et CS Alzette détient la part sociale préférentielle rachetable de classe D ayant une valeur nominale de GBP100 (cent Livres Sterling) et dont il est attaché une prime d'émission de GBP10 (dix Livres Sterling) (la Part D), de façon à ce que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Décision de supprimer la possibilité pour la Société d'émettre jusqu'à 10 (dix) parts sociales préférentielles de classe B ayant une valeur nominale de GBP100 (cent Livres Sterling) chacune (les Parts B).
3. Décision de supprimer dans les statuts de la Société (les Statuts) toute référence aux Parts B et d'y effectuer tous les changements suite à la suppression des références aux Parts B.
4. Décision de supprimer dans les Statuts toutes les restrictions à la faculté de distribuer des dividendes (y inclus des dividendes intérimaires) aux détenteurs de Parts A, Parts B et Part D.
5. Décision de supprimer dans les Statuts toutes les restrictions à la faculté de rachat des Parts C et/ou de la Part D.
6. Décision de rembourser (i) aux détenteurs actuels des Parts C, la prime d'émission de GBP2.499.999.000 (deux milliards quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille Livres Sterling) payée lors de la souscription des Parts C et (ii) au détenteur de la Part D, la prime d'émission de GBP10 (dix Livres Sterling) payée lors de la souscription de la Part D.
7. Décision de réduire (i) le capital social de la Société d'un montant de GBP1.100 (mille cent Livres Sterling) afin de le porter de son montant actuel de GBP1.261.500 (un million deux cent soixante et un mille cinq cents Livres Sterling) au montant de GBP1.260.400 (un million deux cent soixante mille quatre cents Livres Sterling) par le rachat de (y) toutes les 10 (dix) Parts C et (z) la Part D, ayant chacune une valeur nominale de GBP100 (cent Livres Sterling) et (ii) la réserve légale de GBP110 (cent-dix Livres Sterling) et de payer aux détenteurs des Parts C rachetées la somme de GBP100 (cent Livres Sterling) et au détenteur de la Part D rachetée la somme de GBP10 (dix Livres Sterling).
8. Décision de réduire (i) le capital social de la Société d'un montant de GBP90.000 (quatre-vingt-dix mille Livres Sterling) afin de le porter de son montant actuel de GBP1.260.400 (un million deux cent soixante mille quatre cents Livres Sterling) au montant de GBP1.170.400 (un million cent soixante-dix mille quatre cents Livres Sterling) par le rachat de 900 (neuf cents) Parts A ayant chacune une valeur nominale de GBP100 (cent Livres Sterling) et (ii) la réserve légale de GBP9.000 (neuf mille Livres Sterling) et de payer aux détenteurs des Parts A rachetées la somme de GBP9.000 (neuf mille Livres Sterling).
9. Décision de refondre les Statuts.
10. Pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les réductions de capital social et d'effectuer toutes les formalités et tout autre démarche nécessaire ou utile pour donner effet aux résolutions ci-dessus.
11. Divers.

II. que l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés à la présente Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la possibilité pour la Société d'émettre les Parts B.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de supprimer dans les Statuts toute référence aux Parts B et d'y effectuer tous les changements suite à la suppression des références aux Parts B.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de supprimer dans les Statuts toutes les restrictions à la possibilité de distribuer des dividendes aux détenteurs de Parts A, Parts B et Part D.

III. que l'Assemblée est suspendue pendant 10 minutes afin de permettre aux gérants de la Société de délibérer sur la distribution de dividendes intérimaires aux détenteurs des Parts C.

IV. que l'Assemblée est reprise après dix minutes et, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de supprimer dans les Statuts toutes les restrictions à la possibilité de rachat des Parts C et/ou de la Part D.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de rembourser (i) aux détenteurs actuels des Parts C, la prime d'émission de GBP2,499,999,000 (deux milliards quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille Livres Sterling) payée lors de la souscription des Parts C et (ii) au détenteur de la Part D, la prime d'émission de GBP10 (dix Livres Sterling) payée lors de la souscription de la Part D.

Septième résolution

L'Assemblée décide de réduire (i) le capital social de la Société d'un montant de GBP1.100 (mille cent Livres Sterling) afin de le porter de son montant actuel de GBP1.261.500 (un million deux cent soixante et un mille cinq cents Livres Sterling) au montant de GBP1.260.400 (un million deux cent soixante mille quatre cents Livres Sterling) par le rachat de (y) toutes les 10 (dix) Parts C et (z) la Part D, ayant chacune une valeur nominale de GBP100 (cent Livres Sterling) et (ii) la réserve légale de GBP110 (cent-dix Livres Sterling) et de payer aux détenteurs des Parts C rachetées la somme de GBP100 (cent Livres Sterling) et au détenteur de la Part D rachetée la somme de GBP10 (dix Livres Sterling).

Huitième résolution

L'Assemblée décide de réduire (i) le capital social de la Société d'un montant de GBP90.000 (quatre-vingt-dix mille Livres Sterling) afin de le porter de son montant actuel de GBP1.260.400 (un million deux cent soixante mille quatre cents Livres Sterling) au montant de GBP1.170.400 (un million cent soixante-dix mille quatre cents Livres Sterling) par le rachat de 900 (neuf cents) Parts A ayant chacune une valeur nominale de GBP100 (cent Livres Sterling) et (ii) la réserve légale de GBP9.000 (neuf mille Livres Sterling) et de payer aux détenteurs des Parts A rachetées la somme de GBP9.000 (neuf mille Livres Sterling)..

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de refondre les Statuts de la manière suivante.

Art. 1^{er} . Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Crédit Suisse Calmar Investments (Luxembourg) S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme

nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de GBP1.170.400 (un million cent soixante-dix mille quatre cents Livres Sterling) représenté par 11.704 (onze mille sept cent quatre) parts sociales ordinaires de classe A d'une valeur nominale de GBP100 (cent Livres Sterling) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social libéré. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de quatre (4) gérants demeurant tous professionnellement au Luxembourg, pas nécessairement associé, nommés par l'assemblée générale des associés, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Les pouvoirs des gérants ainsi que leur rémunération sont déterminées lors de l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés jouit du pouvoir de révoquer les gérants à tout moment sans qu'il soit nécessaire de motiver une telle révocation.

Les gérants choisissent parmi eux un gérant qui sera président du conseil de gérance. En l'absence du président, le conseil de gérance nomme comme président intérimaire un autre gérant pour présider la réunion. Les obligations du président consistent à veiller à ce que les procédures du conseil respectent les termes du présent Article 12 et en présidant les réunions du conseil de gérance. Le président et, le cas échéant le président intérimaire est nommé à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion concernée. Le président et, le cas échéant le président intérimaire dispose d'un voix prépondérante.

En cas de vacance dans le conseil de gérance, les gérants restants ont le droit de nommer un remplaçant provisoire dont la nomination devra être ratifiée lors de la prochaine assemblée générale.

À moins que les Statuts n'en disposent autrement, les gérants pourront organiser leurs assemblées comme ils l'entendent. Aucune affaire ne peut être traitée lors d'une réunion du conseil de gérance si elle n'a pas lieu au Luxembourg.

Le président ou tout gérant peut convoquer une assemblée du conseil de gérance aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent suite à un préavis de convocation d'au moins vingt-quatre heures en avance de l'heure prévue pour une telle réunion, excepté en cas d'urgence. Il est possible de renoncer ce délai de préavis si tous les gérants sont présents lors de la réunion du conseil de gérance ou, en cas d'absence, si les gérants consentent à ce que la réunion du conseil de gérance soit valablement tenue sans préavis. La convocation, qui peut être envoyée par porteur, courrier, recommandé ou simple, mail électronique ou fax, précisera de façon suffisamment détaillée les points à discuter à l'assemblée et annexée les copies de tous les documents à discuter à l'assemblée.

Les décisions prises lors d'une réunion du conseil de gérance sont valablement passées si (i) une majorité de membres du conseil de gérance sont présents ou représentés y compris (ii) au moins deux (2) membre (parmi eux le président ou, le cas échéant, le président intérimaire) étant physiquement présent à la réunion du conseil de gérance à Luxembourg.

Tout gérant pourra participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre réciproquement, à condition qu'un tel gérant téléphones ou se connecte à la réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication semblable en étant présent au Luxembourg pendant toute la réunion. Un gérant participant à la réunion du conseil de gérance dans de telles circonstances sera pris en compte pour le quorum, en tant que membre participant physiquement présent au Luxembourg.

Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant qui lui sera physiquement présent à la réunion afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du conseil de gérance. Un gérant ne peut détenir plus d'une (1) procuration d'un autre membre du conseil de gérance pour une réunion donnée.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement passées si une simple majorité des gérants présents ou représentés votent en faveur de la décision. Chaque gérant a droit à un (1) vote, à moins qu'il ne détienne des procurations, auquel cas, il aura un (1) vote supplémentaire par procuration.

Les décisions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président et/ou le secrétaire, et tenus au siège social de la Société. Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procès ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par n'importe quel autre gérant.

Nonobstant ce qui précède, une résolution du conseil de gérance peut être adoptée par écrit, auquel cas elle consiste en un (1) ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé par chacun et tous les gérants de la Société en fonction, à condition qu'une majorité des signatures des membres du conseil soit apposée sur ces résolutions au Luxembourg. De telles signatures peuvent apparaître en un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique. Ces signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique. La date d'une telle résolution est celle de la dernière signature et une telle résolution circulaire a la même validité et portée que si elle eut été adoptée à une réunion dûment convoquée et tenue. Les réunions par voie de résolution circulaire sont réputées être tenues à Luxembourg.

Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, qui ne sont pas réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Le conseil de gérance représente la Société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la Société est impliquée, soit comme demandeur soit comme défendeur est administré au nom de la Société par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un (1) ou plusieurs gérants qui prendra/ont la dénomination de "Directeur(s)". Aucune affaire ne doit être traitée par le(s) Directeur(s) ou gérants en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

En cas de pluralité de Directeurs, aucune réunion des Directeurs ne se déroulera au Royaume-Uni.

Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la Société, qui ont le pouvoir d'engager la société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées par leur mandat.

Il n'y aura pas de délégation de tous pouvoirs de gérance, ou de délégation substantielle de pouvoirs de gérance à un tiers.

Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou mandats conférés par le conseil de gérance conformément au présent Article 12 (en particulier, pour toute question relative à la gestion journalière pour laquelle la société est engagée par la signature conjointe de deux (2) Directeurs, s'il y en a plusieurs, et par la seule signature du Directeur, s'il y en a qu'un (1) seul), la Société est engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la Société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant et d'avoir agi raisonnablement dans le cadre de l'exercice de ses fonctions de gérant.

Art. 14. Assemblée générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux places indiquées dans la convocation, mais ces assemblées doivent avoir lieu dans la commune de la Ville de Luxembourg.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfiques, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Dixième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les réductions de capital social et d'effectuer toutes les formalités et tout autre démarche nécessaire ou utile pour donner effet aux résolutions ci-dessus.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à une valeur approximative de EUR 4.200,-.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentaire l'original du présent acte.

Signé: L. SALES, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 25 mars 2009. Relation: CAP/2009/924. Reçu soixante quinze euros. 75,-€

Le Releveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C.

Capellen, le 1^{er} avril 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009056456/225/578.

(090065910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

MSJCG Participations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.

R.C.S. Luxembourg B 139.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009055761/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 6 avril 2009, réf. DSO-DD00075. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090064079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

L. J. Immobilière s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.

R.C.S. Luxembourg B 137.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009055762/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 22 avril 2009, réf. DSO-DD00181. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090064081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Life One, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 102.356.

Die Gesellschaft teilt folgende personelle Veränderung in Bezug auf die Besetzung des Verwaltungsrates mit:
Herr Dirk Funke hat sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates mit Wirkung zum 31. März 2009 niedergelegt.
Der Verwaltungsrat der LIFE ONE SICAV setzt sich demnach aktuell wie folgt zusammen:
Herr Heinrich Echter (Vorsitzender)

Herr Dr. Thomas Goergen

Herr Gerrit Weber

Die Amtszeit der oben genannten Verwaltungsratsmitglieder endet jeweils mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Dezember 2009.

Erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 20. April 2009.

Für die Richtigkeit: LIFE ONE SICAV

Echter / Dr. Goergen

Verwaltungsratsvorsitzender / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2009055932/5484/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08536. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Parc Breidfeld sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.

R.C.S. Luxembourg B 134.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009055763/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 6 avril 2009, réf. DSO-DD00074. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090064083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Immobilière Rannerwé S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.

R.C.S. Luxembourg B 134.624.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009055764/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 6 avril 2009, réf. DSO-DD00070. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090064084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Geprolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 60.584.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2009

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui s'est tenue au siège social en date du 6 mai 2009 que:
L'Assemblée générale nomme administrateurs de la société les personnes suivantes:

1. Monsieur Marc SOLVI, Ingénieur diplômé, demeurant à L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace;
2. Monsieur Georges RASSEL, Ingénieur diplômé, demeurant à L-3630 Kayl, 88, rue de Dudelange;
3. Monsieur Roger THILL, Ingénieur diplômé, demeurant à L-4174 Esch-sur-Alzette, 40, rue Mathias Koener;
4. Monsieur Germain SCHULLER, Ingénieur diplômé, demeurant à L-7344 Steinsel, 6, rue des Aubépines;
5. Monsieur René FRIEDERICI, Employé privé, demeurant à L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

L'Assemblée générale désigne comme commissaire aux comptes de la société Madame Gaby WEILER, Maître en Sciences économiques, demeurant à L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

Les mandats des administrateurs et du commissaire nouvellement nommés expireront à l'issue de l'Assemblée générale qui sera tenue en 2015.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Pour extrait conforme.

Signatures

Référence de publication: 2009055938/22.

(090065419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Klac Bijoux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 7, Zone Industrielle "In den Allern".

R.C.S. Luxembourg B 127.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009055768/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 30 avril 2009, réf. DSO-DD00257. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090064085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Poland Residential (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.039.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 avril 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009055770/231/14.

(090065241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Clearstream Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 60.911.

En date du 27 avril 2009, Monsieur Thomas Eichelmann a démissionné de son poste de délégué à la gestion journalière.

Les délégués à la gestion journalière sont actuellement:

- Yves Baguet (CEO)	42, avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
- Michael Jaeggi	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
- Andreas Wolf	Neue Börsenstrasse 1	D - 60487 Frankfurt

En date du 27 avril 2009, Monsieur Thomas Eichelmann a démissionné de son poste du Conseil d'Administration de Clearstream Services S.A.

Le Conseil d'Administration est actuellement composé des membres suivants:

- Jeffrey Tessler	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
- Yves Baguet	42, avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
- Ulrich Kastner	Neue Börsenstrasse 1	D - 60487 Frankfurt
- Michael Kuhn	Neue Börsenstrasse 1	D - 60487 Frankfurt
- Gerhard Leßmann	Neue Börsenstrasse 1	D- 60487 Frankfurt

48888

- Andreas Wolf Neue Börsenstrasse 1 D- 60487 Frankfurt

Luxembourg, le 28.04.2009.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009055852/24.

(090064915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

C. Jans Energies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9631 Allerborn, Maison 3.

R.C.S. Luxembourg B 125.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009055772/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 30 avril 2009, réf. DSO-DD00254. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090064087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Telcom GIE, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg C 65.

Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire tenue en date du 26 janvier 2009.

Il résulte de cette Assemblée Générale que les membres ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La démission de M. Alex ZIVODER, adresse: 75, route de Longwy à L-8080 Bertrange, du conseil de gérance du GIE TELCOM et en tant que personne autorisée à gérer, administrer et signer pour le membre Tango S.A. (Tango), société anonyme, 75, route de Longwy, L-8080 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 59.560. est acceptée à l'unanimité

2. La démission de M. Francesco D'ANGELO, adresse: 75, route de Longwy à L-8080 Bertrange, du conseil de gérance du GIE TELCOM en tant que S personne autorisée à gérer, administrer et signer pour le membre Tango S.A. (Tango), société anonyme, 75, route de Longwy, L-8080 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 59.560, est acceptée à l'unanimité

3. La démission de M. Jean-Claude BINTZ, adresse: 20, rue des Sangliers à L-9244 Steinsel, du conseil de gérance du GIE TELCOM et en tant que personne autorisée à gérer, administrer et signer pour le membre VOXmobile S.A., société anonyme, 8, Z.A.I. Bourmisch, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 93.817, est acceptée à l'unanimité

4. La démission de M. Jérôme WITTAMER, adresse: 29, rue des Quatre Vents à B-6700 Arlon, du conseil de gérance du GIE TELCOM et en tant que personne autorisée à gérer, administrer et signer pour le membre VOXmobile S.A., société anonyme, 8, Z.A.I. Bourmisch, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 93.817, est acceptée à l'unanimité

5. La démission de M. Yves GORDET, adresse: 8, rue Michel Rodange à L-7238 Luxembourg, du conseil de gérance du GIE TELCOM et en tant que personne autorisée à gérer, administrer et signer pour le membre Communication Mobile Digitale S.A (CMD), société anonyme, avec siège social au 90A, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 43.411, est acceptée à l'unanimité

6. La démission de M. Marcus Friedrich, adresse: 39 rue du Pont-Remy à L-2423 Luxembourg, du conseil de gérance du GIE TELCOM et en tant que personne autorisée à gérer, administrer et signer pour le membre Communication Mobile Digitale S.A (CMD), société anonyme, avec siège social au 90A, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le N° B43.411, est acceptée à l'unanimité

7. La démission de M. Chris MAES, adresse: 13, rue de Montmédy à L-2164 Luxembourg, du conseil de gérance du GIE TELCOM et en tant que personne autorisée à gérer, administrer et signer pour le membre Mobilux S.A. (Mobilux), société anonyme avec siège social au 61, rue de Strasbourg à L-2561 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B 43.290, est acceptée à l'unanimité

8. La démission de M. Jean-Marc HAMAL, adresse: 16, rue de Fanges à B-6880 Bertrix, du conseil de gérance du GIE TELCOM et en tant que personne autorisée à gérer, administrer et signer pour le membre Mobilux S.A. (Mobilux), société anonyme avec siège social au 61, rue de Strasbourg à L-2561 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B 43.290, est acceptée à l'unanimité

9. La démission de M. Marc ROSENFELD, adresse: 2, rue Emile Bian à L-2999 Luxembourg, , du conseil de gérance du GIE TELCOM et en tant que personne autorisée à gérer, administrer et signer pour le membre Entreprise des Postes et Télécommunications (EPT), établissement public, Hôtel des Postes, 8A avenue Monterey à L-2020 Luxembourg, est acceptée à l'unanimité

10. La nomination de M. Jeannot GRETHEN, adresse: 7A, rue Paul Binsfeld à L-8119 Bridel, en tant que membre du conseil de gérance du GIE TELCOM et personne autorisée à gérer, administrer et signer pour le membre VOXmobile S.A., société anonyme, 8, Z.A.I. Bourmisch, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 93.817, est acceptée à l'unanimité, du 1.2.2009 au 14.4.2010.

11. La nomination de M. Didier ROUMA, adresse: 3, rue Jean Laurent à B-6750 Musson, en tant que membre du conseil de gérance du GIE TELCOM et personne autorisée à gérer, administrer et signer pour le membre Tango S.A. (Tango), société anonyme, 75, route de Longwy, L-8080 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 59.560, est acceptée à l'unanimité, du 10.4.2004 au 14.4.2010

12. La nomination de M. Marcus FRIEDRICH, adresse:, 24, rue de Montmédy à L-2164 Luxembourg, en tant que membre du conseil de gérance du GIE TELCOM et personne autorisée à gérer, administrer et signer pour le membre LUXGSM SA, société anonyme, avec siège social au 90A, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 43.290, est acceptée à l'unanimité.

13. La nomination de M. Marc ROSENFELD, adresse:, 4, rue de la Colline à L-4065 Esch-sur-Alzette, en tant que membre du conseil de gérance du GIE TELCOM et personne autorisée à gérer, administrer et signer pour le membre LUXGSM SA, société anonyme, avec siège social au 90A, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 43.290, est acceptée à l'unanimité.

14. La nomination de M. CASEL Jean Paul, adresse:, 5, rue Neil Armstrong à L-1137 HOWALD en tant que membre du conseil de gérance du GIE TELCOM et personne autorisée à gérer, administrer et signer pour le membre Entreprise des Postes et Télécommunications (EPT), établissement public, Hôtel des Postes, 8A avenue Monterey à L-2020 Luxembourg, est acceptée à l'unanimité, du 26.1.2009. au 14.4.2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TELCOM G.I.E.

Signatures

Référence de publication: 2009055774/10178/70.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08692. - Reçu 168,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

TS Nautilus (Hahnstrasse) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.022.250,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.560.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de TS Nautilus Holdings S. à r.l., prise en assemblée générale extraordinaire en date du 10 mars 2009, que le siège social de TS Nautilus Holdings S. à r.l., associé unique et gérant unique de la Société, a été transféré du 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009055947/4170/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04751. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Telcom GIE, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 45, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg C 65.

Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire tenue en date du 26 janvier 2009.

Il résulte de cette Assemblée Générale que les membres ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Conformément à l'article 15 des statuts du GIE TELCOM, les membres constatent la cessation de la société

Communication Mobile Digitale S.A (CMD), société anonyme, avec siège social au 90A, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 43.411

en tant que membre du GIE TELCOM, ceci suite à la fusion - absorption du membre avec la société LUXGSM SA selon les termes d'un projet de fusion publié au Mémorial C1268 du 24 novembre 2005 et de la radiation au Registre de Commerce.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TELCOM G.I.E.

Signatures

Référence de publication: 2009055776/10178/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08690. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Brookfield Aylesbury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 19.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 131.227.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of April,

before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Brookfield Aylesbury Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 131.229, hereby represented by Gregory Beltrame, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 23rd, 2009 (the Sole Partner).

The said proxy after having been signed by the proxyholder acting on behalf of the Sole Partner and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Partner appears in its capacity as sole partner of Brookfield Aylesbury S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 131.227 (the Company) in order to hold an extraordinary general meeting of the Company (the Meeting). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg on August 3rd, 2007, published under N°2221 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 6th, 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on March 14th, 2008, published under number N°1572 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 26th, 2008.

The Sole Partner, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. the Sole Partner holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Amendment of the accounting year of the Company so that it shall begin on the first (1) January of each year and end on the thirty-first (31) December of each year;

2. Amendment of article 14.1 of the articles of association of the Company (the Articles);

3. Proposal to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 7,500.- (seven thousand and five hundred Euro) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euro) to EUR 20,000.- (twenty thousand Euro), by way of the creation and issuance of 300 (three hundred) new shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each and having the same rights and obligations of the existing shares in consideration for a payment in kind;

4. Subscription for and payment of the share capital increase set out in item 3. above;
 5. Introduction of the pounds sterling (GBP) as accounting currency of the Company effective as at January 1st, 2009 at Boursorama in partnership with Thomson Reuters closing spot available at January 1st, 2009 (i.e. EUR 1 to GBP 0.95);
 6. Conversion of the share capital currency from Euro (EUR) to pounds sterling (GBP) effective as at January 1st, 2009 at Boursorama in partnership with Thomson Reuters closing spot available at January 1st, 2009 (i.e. EUR 1 to GBP 0.95) without changing the number of the existing shares;
 7. Conversion of the existing shares of the Company into new shares without nominal value;
 8. Amendment of article 5.1 of the Articles;
 9. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and /or any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l. to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company; and
 10. Miscellaneous.
- III. the Sole Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to amend the accounting year of the Company so that it shall begin on the first (1) of January of each year and end on the thirty-first (31) of December of each year. This will apply for the first time for the accounting year beginning on the first (1) of January 2010 and ending the thirty-first (31) of December 2010.

The Sole Partner acknowledges that the current accounting year of the Company, having started on the first (1) of July 2008 will end on the thirtieth (30) of June 2009.

Considering the above, the Sole Partner further resolves that a transitory accounting year will begin on the first (1) of July 2009 and end on the thirty-first (31) of December 2009.

Second resolution

As a consequence thereof, the Sole Partner resolves to amend the article 14.1 of the Articles which will henceforth to be read as follows:

"14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first (1) of January of each year and end on the thirty-first (31) of December of each year, with the exception of the accounting year which started on the first (1) of July, 2008 which will end on the thirtieth (30) of June 2009 and the accounting year which started on the first (1) of July, 2009 which will end on the thirty-first (31) of December 2009."

Third resolution

The Sole Partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 7,500.- (seven thousand and five hundred Euro) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euro) to EUR 20,000.- (twenty thousand Euro), by way of the creation and issuance of 300 (three hundred) new shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each having the same rights and obligations of the existing shares in consideration for a payment in kind.

Fourth resolution

The Sole Partner resolves to approve and accept the subscription and payment for the 300 (three hundred) new shares as set out below.

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Partner resolves to fully pay up the 300 (three hundred) new shares by way of a contribution in kind in an amount of EUR 7,500.- (seven thousand five hundred Euro) consisting of part of the share premium account of the Company in an amount of EUR 7,500.- (seven thousand five hundred Euro) to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The existence and the valuation of the said contribution have been certified to the notary, inter alia, by a balance sheet of the Company dated December 31, 2008 signed by the members of the board of the Company.

It further results from a certificate dated April 23rd, 2009 issued by the Sole Partner and the Company that:

"1. The attached balance sheet of the Company as at December 31, 2008 shows a share premium in an aggregate amount of at least forty-six million five hundred eleven thousand five hundred twenty-six euro (EUR 46,511,526.-) payable by the Company to the Shareholder.

2. Based on generally accepted accountancy principles the worth of the share premium contributed to the Company per the attached balance sheet, including any accrued interests thereon, as the case may be, is of seven thousand five hundred euro (EUR 7,500.-) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

3. The share premium contributed to the Company is freely transferable by the Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value.

4. All formalities to transfer the legal ownership of the share premium contributed to the Company have been or will be accomplished by the management of the Shareholder and/or the Company."

A copy of the above documents, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the Sole Partner and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Fifth resolution

The Sole Partner resolves to introduce the pounds sterling (GBP) currency as official and accounting currency of the Company with retroactive effect as at January 1st, 2009.

Sixth resolution

The Sole Partner resolves that the Company adopts the pounds sterling (GBP) as the currency of its share capital effective as at January 1st, 2009.

The Sole Partner resolves to use the Boursorama in partnership with Thomson Reuters closing spot available at January 1st, 2009 (i.e. EUR 1 to GBP 0.95) without changing the number of the existing shares.

Proof of the above exchange rate has been given to the notary through financial publications that will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder representing the Sole Partner and the notary.

Seventh resolution

The Sole Partner resolves to convert the existing shares of the Company into new shares without nominal value.

Eighth resolution

The Sole Partner resolves to amend the article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

"5.1. The Company's corporate capital is fixed at nineteen thousand British Pounds (GBP 19,000.-) divided into eight hundred (800) shares in registered form without nominal value, all subscribed and fully paid-up".

Ninth resolution

The Sole Partner resolves to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l. to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre avril,

par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

Brookfield Holding Aylesbury S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.229 représentée par Gregory Beltrame, avocat, avec résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 avril 2009 (l'Associé Unique).

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique comparait en sa qualité d'associé unique de Brookfield Aylesbury S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.227 (la Société), pour tenir une assemblée générale extraordinaire de la Société (l'Assemblée). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg le 3 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 6 octobre 2007

numéro 2221. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 14 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 26 juin 2008 numéro 1572.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société:

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'exercice social de la Société de manière à ce qu'il commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

2. Modification de l'article 14.1 des statuts de la Société (les Statuts);

3. Proposition d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros) afin de porter le capital social actuel de la Société de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 20.000,-(vingt mille euros), par la création et l'émission de 300 (trois cents) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes en considération d'un paiement en nature;

4. Souscription et paiement de l'augmentation de capital susmentionnée au point 3.;

5. Introduction de la livre sterling (GBP) en tant que monnaie comptable de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2009 au taux de change de clôture publié par Boursorama en association avec Thomson Reuters le 1^{er} janvier 2009 (soit 1 EUR pour 0,95 livre sterling);

6. Conversion de la devise du capital social de l'Euro (EUR) à la livre sterling (GBP) avec effet au 1^{er} janvier 2009 au taux de change de clôture publié par Boursorama en association avec Thomson Reuters le 1^{er} janvier 2009 (soit 1 EUR pour 0,95 livre sterling) sans modification du nombre de parts sociales existantes;

7. Conversion des parts sociales existantes de la Société en nouvelles parts sociales sans valeur nominale;

8. Modification de l'article 5.1 des Statuts;

9. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité à tout gérant de la Société et/ou employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l. de procéder individuellement, pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les registres concernés de la Société; et

10. divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société de manière à ce qu'il commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente (30) décembre de chaque année. Cela s'appliquera pour la première fois à l'exercice social commençant le premier (1) janvier 2010 et terminant le trente et un (31) décembre 2010.

L'Associé Unique prend connaissance du fait que l'exercice social en cours de la Société a commencé le premier (1) juillet 2008 et se terminera le trente (30) juin 2009.

Compte tenu de ce qui précède, l'Associé Unique décide également qu'un exercice social transitoire commencera le premier (1) juillet 2009 et se terminera le trente et un (31) décembre 2009.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 14.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **14.1.** L'exercice social de la Société commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année, à l'exception de l'année sociale ayant débuté le premier (1) juillet 2008 qui se terminera le trente et un (31) juin 2009 et de l'année sociale qui commencera le premier (1) juillet 2009 qui se terminera le trente et un (31) décembre 2009."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros) afin de porter le capital social actuel de la Société de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 20.000,- (vingt mille euros), par la création et l'émission de 300 (trois cents) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes en considération d'un paiement en nature.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver et d'accepter la souscription et le paiement des 300 (trois cents) nouvelles parts sociales de la manière indiquée ci-dessous.

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique décide de payer les 300 (trois cents) nouvelles parts sociales par voie d'un apport en nature d'un montant d'EUR 7,500.- (sept mille cinq cents euros) consistant en une partie du compte de prime d'émission de la Société pour un montant d'EUR 7,500.- (sept mille cinq cents euros) à être alloué au compte capital social de la Société.

L'existence et la valeur d'une telle allocation a été certifiée au notaire, entre autre, par un bilan de la Société au 31 décembre 2008 et signé pour accord par la gérance de la Société.

Il ressort par ailleurs d'un certificat daté du 23 avril 2009 émis par la gérance de l'Associé Unique et de la Société, que:

"1. Le bilan au 31 décembre 2008 de la Société annexé indique une prime d'émission d'un montant total de quarante-six millions cinq cent onze mille cinq cent vingt-six euros (EUR 46.511.526,-) payable par la Société à l'Associé Unique.

2. Sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur de la prime d'émission apportée à la Société d'après le bilan annexé, en ce compris les intérêts courus, le cas échéant, est de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-) et depuis la date du bilan aucun changement matériel n'a eu lieu qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société.

3. La prime d'émission apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est soumise à aucune restriction ou grevée de gage ou privilège limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur.

4. Toutes les formalités de transfert de la propriété légale de la prime d'émission apportée à la Société ont été ou seront accomplies par la gérance de l'Associé Unique et/ou de la Société."

Une copie des documents mentionnés ci-dessus, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide que la livre sterling (GBP) est adoptée en tant que monnaie comptable officielle de la Société avec effet rétroactif au premier (1) janvier 2009.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la livre sterling (GBP) à la place de l'euro (EUR) comme monnaie de son capital social avec effet au 1^{er} janvier 2009. L'Associé Unique décide d'utiliser le taux de change de clôture publié par Boursorama en association avec Thomson Reuters le 1^{er} janvier 2009 (soit EUR 1 pour 0,95 livre sterling (GBP)), sans modification du nombre de parts sociales existantes.

La preuve du taux de change susmentionné a été apportée au notaire par les publications financières qui se trouvent annexées au présent acte, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les parts sociales existantes de la Société en nouvelles parts sociales sans valeur nominale.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

5.1. Le capital social de la Société est fixé à dix-neuf mille livres sterling (GBP 19,000.-), représenté par huit cents (800) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité à tout gérant de la Société et/ou tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l. de procéder individuellement, pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres concernés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE EN FOI DE QUOI, le présent acte a été rédigé au Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au représentant de la partie comparante, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: G. Beltrame et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 avril 2009. Relation: LAC/2009/16378. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009056201/5770/250.

(090064879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Garo Immobilière s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.

R.C.S. Luxembourg B 121.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009055777/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 6 avril 2009, réf. DSO-DD00071. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090064095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Capilex s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.

R.C.S. Luxembourg B 112.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009055778/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 6 avril 2009, réf. DSO-DD00072. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090064099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Stidia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 113.022.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 09 janvier 2009 que:

- Décision a été prise de révoquer la société CAP CONSULTANTS INTERNATIONAL S.A.R.L. ayant son siège social au 72, rue du cimetière, L-1338 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 103153 de son poste de commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

- Décision a été prise de nommer en son remplacement la société FIDU-CONCEPT S.A.R.L., au siège social sis au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 038136, avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009056037/1334/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00392. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Guixol s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.

R.C.S. Luxembourg B 108.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009055780/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 22 avril 2009, réf. DSO-DD00182. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090064100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Lares S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 108.812.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, 06/05/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009055784/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00700. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

MTI-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, avenue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 56.358.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, 06/05/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009055786/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00703. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Crescent Euro Self Storage Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 100.681.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 avril 2009.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2009055799/231/14.

(090065376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

C. Philipps S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1415 Luxembourg, 3, rue de la Déportation.

R.C.S. Luxembourg B 97.833.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, 06/05/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009055787/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00705. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

B & B Stahl- und Aufzugbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6921 Roodt-sur-Syre, 4B, Banzelt.

R.C.S. Luxembourg B 114.076.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, 06/05/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009055788/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00708. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Industriebau Bohlen G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.056.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, 06/05/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009055790/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00711. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Steinmetz Diamond Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 111.712.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 02 février 2009

Première résolution

L'Associé unique prend note de la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste de gérant de la Société avec effet au 2 février 2009.

Deuxième résolution

L'Associé unique nommé Monsieur Eddy DOME, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet au 02 février 2009 pour une période indéterminée.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009055951/18.

(090065531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Stuppy CSA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6726 Grevenmacher, 7, Op Flohr.

R.C.S. Luxembourg B 87.754.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, 06/05/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009055791/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00714. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

de Fleurs en Fleurs S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3830 Schiffflange, 47, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 115.021.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, 06/05/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009055793/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00688. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

m.e.g.a. performance s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5213 Sandweiler, 28A, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 53.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 30.04.09.

Pour M.E.G.A. PERFORMANCE S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2009055801/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08867. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

m.e.g.a. performance s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5213 Sandweiler, 28A, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 53.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 30.04.2009.

Pour M.E.G.A. PERFORMANCE S.A R.L.
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.
Signature

Référence de publication: 2009055805/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08864. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

m.e.g.a. performance s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5213 Sandweiler, 28A, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 53.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour M.E.G.A. PERFORMANCE S.A R.L.
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.
Signature

Référence de publication: 2009055812/1345/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08874. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Project Del Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.990.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of April,

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary public, residing in Luxembourg city, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The limited partnership PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL II (Cayman), L. P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands,.

duly represented by Mrs Laurence CALLAMARD, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg, on April 16, 2009. The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée" under the name of "Project Del Holding S.à r.l." (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and by the present Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members and to any other place in Luxembourg City by means of a resolution of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

Art. 4. The object of the Company is the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests. The purpose of the Company is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any Government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. Moreover, the Company may

proceed to the acquisition and development of connected patents and licences. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible or non-convertible instruments of whatever kind and debentures, within the limits of law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company. The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private corporation as well as to the administration, management, control and development of these participating interests.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.

Title II. Capital - Units

Art. 5. The subscribed capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1) each.

Art. 6. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by an unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each corporate unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 9. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may redeem its own corporate units.

In the event any member surrenders one or more of his corporate units, such member shall surrender the convertible instruments held by him which are issued in reference to such corporate units, if any, to the Company and this latter shall redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of such convertible instruments.

Any member who transfers one or more of his corporate units to another person shall transfer the convertible instruments, which are issued in reference to such corporate units, if any, to that same person, in accordance with the applicable terms and conditions of such convertible instruments.

Art. 10. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Art. 11. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Title III. Administration

Art. 12. The Company shall be managed by a board of managers composed of at least one (1) manager having A signatory powers and at least one (1) manager having B signatory powers, either members or not.

Notwithstanding the afore paragraph, if the Company has been incorporated by only one member, or if a general meeting of the members acknowledges that the Company has only one member left, the Company may be managed by one manager only until the ordinary general meeting of members following the acknowledgment of the existence of more than one member

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 13. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 15. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 16. Towards third parties the Company is validly bound by the joint signature of 2 (two) managers including the signature of one manager having A signatory powers and one manager having B signatory powers and in case of a sole manager by the single signature of such sole manager.

Art. 17. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 18. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December thirty-first of the year two thousand and nine.

Art. 19. The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title IV. Winding up - Liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All the corporate units have been entirely subscribed by PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL II (Cayman), L. P., prenamed, and have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euros.

Resolutions of the sole member

The prenamed sole member, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
2. The number of managers is set at 3 (three).
3. Mr Pierre Metzler, lawyer, born in Luxembourg, on December 28, 1969, professionally residing in L-2320 Luxembourg, 69 Boulevard de la Pétrusse is appointed manager having A signatory powers;
4. Mr Ian Michael Stuart Downie, company director, born in Hong-Kong (China) on January 28, 1949, residing at Beech Hill, Easton, Winchester, Hampshire, S050 7HP United Kingdom is appointed manager having B signatory powers;
5. Mrs Eva Monica Kalawski, company director, born in Worcester, Massachusetts (USA) on May 23, 1955, residing at 2013 Canal Street, Venice, California, 90291 USA is appointed manager having B signatory powers.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le dix septième jour d'avril,

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL II, (Cayman) L. P., une association à responsabilité limitée constituée d'après le droit de des îles Cayman, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands.

dûment représentée par Madame Laurence CALLAMARD, juriste, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 16 avril 2009.

Cette procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Titre I^{er} . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de "Project Del Holding S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre localité de la ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'instruments convertibles ou non convertibles de quelque nature qu'ils soient et de titres de créance, dans les limites de la loi. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Art. 6. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière responsabilité des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 7. Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne a été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales.

Dans l'hypothèse où un quelconque associé transfère une ou plusieurs de ses parts sociales, cet associé devra transférer les instruments convertibles détenus par lui qui sont rattachées à ces parts sociales, s'il devait y en avoir, à la Société et celle-ci devra racheter ces instruments convertibles, s'il devait y en avoir, conformément aux conditions générales de ces instruments financiers.

Un quelconque associé qui transfère une ou plusieurs de ses parts sociales à une autre personne devra transférer les instruments convertibles rattachées à ces parts sociales, s'il devait y en avoir, à cette même personne, conformément aux conditions générales de ces instruments convertibles.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 12. La Société sera gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) gérant ayant un pouvoir de signature A et au moins un (1) gérant ayant un pouvoir de signature B, associés ou non.

Toutefois, si la Société a été constituée par un associé unique, ou si à une assemblée générale des associés il est constaté que la Société n'a plus qu'un associé unique, la Société pourra être gérée par un gérant unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des associés suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunération et durée des mandats.

Art. 13. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou email de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou email.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou email.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunion des gérants.

Art. 14. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 15. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des membres, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier

tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de 2 (deux) gérants incluant la signature d'un gérant ayant un pouvoir de signature A ainsi que la signature d'un gérant ayant un pouvoir de signature B et en cas de gérant unique par la seule signature de ce gérant unique.

Art. 17. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 18. L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre, à l'exception du premier exercice social qui débutera au jour de constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille neuf.

Art. 19. A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 21. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Paiement

L'intégralité des parts sociales a été souscrite par PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL II (Cayman), L. P., préqualifié, et a été intégralement libérée par un apport en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ce dont il a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représenté comme ci-avant indiqué, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
2. Le nombre de gérants est fixé à 3 (trois),
3. M. Pierre Metzler, avocat, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, résidant professionnellement à L 2320 Luxembourg, 69 Boulevard de la Pétrusse est nommé gérant avec pouvoir de signature A.
4. M. Ian Michael Stuart Downie, gérant de sociétés, né à Hong-Kong (Chine) le 28 janvier 1949, résidant à Beech Hill, Easton, Winchester, Hampshire, S050 7HP United Kingdom est nommé gérant avec pouvoir de signature B.
5. Mme Eva Monica Kalawski, gérante de sociétés, née à Worcester, Massachussets (USA) le 23 mai 1955, résidant à 2013 Canal Street, Venice, California, 90291 USA est nommée gérante avec pouvoir de signature B.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande du comparant en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire, ès-qualité qu'il agit, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Laurence Callamard, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2009. LAC/2009/15478. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009056451/9127/364.

(090065820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Gamle Ege Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 59.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 30.04.09.

Pour GAMLE EGE HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2009055816/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08860. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

GIP Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 79.099.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 30.04.09.

Pour GIP INVEST S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2009055823/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08859. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

BelGerAs, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 124.145.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 1^{er} avril 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes:

Administrateurs:

- Monsieur Kai-Uwe KESSEL, administrateur de sociétés, B-3061 Bertem, 22, Slagberg
- Madame Bärbel KESSEL, administrateur de sociétés, B-3061 Bertem, 22, Slagberg

Commissaire aux comptes:

- Mazars, 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg,

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs, Madame Sylviane COURTOIS, employée privée, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 LUXEMBOURG, en lieu et place de Monsieur Maurice HOUSSA.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Euro Suisse Audit (Luxembourg)

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2009055935/24.

(090064785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

De Novo Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 132.265.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mai 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009055842/231/14.

(090065477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Ergovil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.786.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mai 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009055843/231/14.

(090065486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Clearstream International, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.350.

En date du 27 avril 2009, Monsieur Thomas Eichelmann a démissionné de son poste de délégué à la gestion journalière.

Les délégués à la gestion journalière sont actuellement:

- Jeffrey Tessler (CEO)	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
- Andreas Wolf	Neue Börsenstrasse 1	D - 60487 Frankfurt
- Marcus Thompson	Neue Börsenstrasse 1	D - 60487 Frankfurt
- Katja Rosenkranz	Neue Börsenstrasse 1	D - 60487 Frankfurt
- Stefan Lepp	Neue Börsenstrasse 1	D - 60487 Frankfurt
- Michael Jaeggi	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
- Yves Baguet	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
- Philippe Seyll	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg

- | | | |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------|
| - Mark Gem | 42, Avenue JF Kennedy | L - 1855 Luxembourg |
| - Philip Brown | 42, Avenue JF Kennedy | L - 1855 Luxembourg |
| - Philippe Metoudi | 8 Connaught Place, 2606-7 Two Exchange Square Hong-Kong Central | |

En date du 27 avril 2009, Monsieur Thomas Eichelmann a démissionné de son poste du Conseil d'Administration de Clearstream International.

Le Conseil d'Administration est actuellement composé des membres suivants:

- André Roelants Président
- Yves Baguet
- Michel Bois
- Andrew Bruce
- Ernst-Wilhelm Contzen
- Reto Francioni
- Guillaume Fromont
- Frank Gerstenschläger
- Ralf Gissel
- Dominique Hoenn
- Eric Hollanders Van Heenvlietlaan 220 NL-1083 CN Amsterdam
- Josef Landolt
- Philippe Metoudi
- Jean Meyer
- Lutz Raettig
- Paul Schonenberg
- Renato Tarantola
- Jeffrey Tessler
- Francesco Vanni d'Archirafi
- Roberto Vicario Montoya
- Frank Wagener
- Andreas Wolf
- Antonio Zoido

Luxembourg, le 28.04.2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009055844/49.

(090064907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

A.I.R. et C., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 145.977.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée régie par les lois de Gibraltar "Financiere Des Dahlias Holding Limited", établie et ayant son siège social à 4, Giro's Passage, Gibro House (Gibraltar), inscrite au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 99467,

ici représentée par Monsieur Sébastien FEVE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "A.I.R. ET C", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet le conseil économique consistant dans la prestation, à titre professionnel, de services et de conseils en matière micro- et macroéconomique ainsi qu'en gestion d'entreprise et toutes prestations de services annexes ou complémentaires, se rattachant directement à la profession de conseiller économique.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le troisième vendredi du mois de juin à onze heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société "Financiere Des Dahlias Holding Limited", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les statuts, Monsieur Richard HAWEL, directeur de société, né à Jersey (Iles de la Manche), le 14 août 1964, demeurant L-1528 Luxembourg, 28, rue Jean Pierre Brasseur, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) Monsieur Sébastien FEVE, expert-comptable, né à Saint Dié Des Vosges (France), le 19 décembre 1978, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, est appelé à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.
- 5) Le siège social de la Société sera établi à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinq cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FEVE; SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 30 avril 2009. Relation GRE/2009/1644. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 6 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009056189/231/220.

(090065373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

A.J.T. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 26-30, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 68.980.

Vente de Parts Sociales

Je soussigné, Sanchez Sanchez Francisco, déclare avoir vendu 10% des parts que je détient, dans la société A.J.T. Sarl, 26-30 rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, à Monsieur, Carvalho Da Silva Carlos Alberto, demeurant à Bridel, au prix bilantaire.

Fait à Luxembourg, le 09/04/09.

Sanchez Sanchez Francisco.

Référence de publication: 2009055912/9595/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00405. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.